

## CONDITIONS GÉNÉRALES - CNUDE SA (BELGIQUE - FR)

1. L'ensemble des dispositions suivantes constitue les conditions générales de contrat applicables à toutes les offres, bons de commande et factures émis par la sa Cnudde, société de droit belge, ayant son siège social à Pontstraat 4, 8791 Beveren-Leie, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0424.841.192. (ci-après, "Cnudde") et à tous les contrats présents et futurs conclus avec Cnudde. Les présentes conditions générales forment un tout avec les documents précités. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes les conditions générales figurant sur tout document émanant du client. Toute dérogation ou modification des présentes conditions générales ne s'applique que dans la mesure où les parties en ont expressément convenu par écrit et, sauf accord écrit contraire, ne s'applique pas à tous les accords.

2. Le contrat est conclu par l'acceptation du devis ou la signature du bon de commande de Cnudde par le client. Toutefois, Cnudde se réserve le droit d'exiger à tout moment le paiement par le client d'une avance et/ou d'un autre type de garantie à déterminer par Cnudde avant d'entamer ou de poursuivre les ventes, les livraisons et/ou les travaux.

3. Les prix et conditions proposés par Cnudde ne sont valables que s'ils sont acceptés par le client dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date du devis. Pour les ventes, le prix de vente est le prix de liste officiel à la livraison. Chaque offre peut donc faire l'objet d'un ajustement de prix dans la mesure où les fournisseurs de Cnudde procèdent à un ajustement de prix.

Les offres de Cnudde ne comprennent que les prestations et livraisons qui y sont explicitement mentionnées, à condition qu'il n'y ait pas d'autres difficultés ou problèmes que ceux qui ont été communiqués à Cnudde au départ. Les souhaits supplémentaires du client, les circonstances imprévues, les difficultés supplémentaires, les travaux supplémentaires, bref, tout ce qui n'est pas expressément mentionné dans les spécifications et les offres de Cnudde, ne sont pas compris dans le prix. Toute modification de la commande, de quelque nature qu'elle soit, peut donner lieu à une augmentation de prix ou à une prolongation des délais de livraison et d'exécution.

Le prix est majoré de tous les impôts et taxes prélevés ou à prélever par tout gouvernement, applicables le jour de la livraison et/ou de l'exécution de la vente.

Les remises sont réputées être accordées une seule fois. Les remises accordées précédemment ne lient en aucune manière Cnudde pour un accord ultérieur.

Les offres de Cnudde ne sont valables que pour la totalité et sont indivisibles. Pour une commande partielle, les prix unitaires sont révisés.

4. Si un prix distinct est facturé pour la livraison, Cnudde est en droit de facturer les frais de livraison réels, même si un prix fixe a été convenu.

Les dates de livraison et les délais d'exécution spécifiés par Cnudde sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme contraignants par le client. En aucun cas, un retard, s'il n'est pas réellement déraisonnable, ne peut donner lieu à une indemnisation aux frais de Cnudde ou à la résiliation du contrat par le client. Le client est tenu de vérifier les produits livrés.

5. Les réclamations concernant des défauts visibles doivent être signalées à la livraison et confirmées par écrit par lettre recommandée dans les huit jours suivant la réception des produits.

Les réclamations relatives aux vices cachés doivent être formulées en détail, par écrit et par lettre recommandée dans les huit jours de la découverte du vice caché. Les plaintes doivent également comporter une description claire des défauts.

Le délai de huit jours et l'exigence d'une notification écrite complète et enregistrée des plaintes s'appliquent aussi bien aux plaintes concernant les livraisons effectuées qu'aux plaintes concernant les travaux réalisés.

Tout ce qui précède s'applique sous peine de déréption. A défaut de contestation, les produits livrés sont réputés irrévocablement acceptés.

Si certaines marchandises ont pu être refusées avec raison parce qu'elles n'étaient pas conformes ou n'étaient pas en ordre ou contenaient des défauts et que la réclamation a été faite au vendeur dans les huit jours, le vendeur se réserve le droit de remplacer ou de reprendre les marchandises ou la marchandise défectueuse au prix d'achat facturé au client. La responsabilité du vendeur se limite au remplacement ou au remboursement des articles ou pièces défectueux. Aucun autre dommage ne peut être réclamé par l'acheteur. L'acheteur supportera toutes les autres conséquences négatives pour lui vis-à-vis des tiers à cet égard.

6. Tout accord avec, et toute commande, offre et/ou acceptation par le client engage les parties de manière irrévocable. Une annulation après la livraison n'est plus possible.

Dans le cas de marchandises non stockées par Cnudde et commandées spécialement pour l'acheteur, telles que toutes sortes de marchandises personnalisées, des quantités importantes, des marchandises nécessitant un transport spécial, des marchandises nécessitant une personnalisation... l'annulation n'est plus possible à partir de la commande. La facture complète des marchandises et tous les frais encourus par le vendeur (tels que cliché, frais de moule, frais de transport...) devront être payés par l'acheteur.

Si le contrat est résilié par ou au nom du client, pour quelque raison que ce soit, Cnudde a droit à une indemnité du client, consistant notamment en un manque à gagner et des frais déjà encourus, le tout estimé forfaitairement à 20 % du prix, l'excédent devant être prouvé par Cnudde.

7. A l'égard du client, Cnudde peut considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, concours de créanciers, insolvabilité apparente ou toute modification de la situation juridique du client. Dans ce cas, Cnudde a droit à l'indemnité prévue à l'article 7 des présentes conditions générales.

8. La responsabilité de Cnudde est toujours limitée conformément aux dispositions des présentes conditions générales.

Cnudde n'est responsable qu'en cas d'intention ou de négligence grave.

Si la responsabilité de Cnudde et de ses employés est prouvée, elle est limitée aux dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels ou consécutifs, y compris (mais sans s'y limiter) le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la

perte de revenus, les restrictions de production, les frais administratifs ou de personnel, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle ou les réclamations de tiers.

9. Chaque partie est libérée de ses obligations en cas de force majeure. Est également considéré comme force majeure tout événement rendant l'exécution impossible, difficile ou déficitaire, même s'il est prévisible, tel que, mais sans s'y limiter, l'incendie, les circonstances naturelles, les retards des fournisseurs, la maladie, le manque de personnel, les saisies, les grèves, les lock-out, les accidents, les pannes de machines, la pénurie de moyens de transport ou de matières premières et les circonstances liées à l'organisation de l'entreprise. L'interruption temporaire des travaux pour cause de force majeure entraîne automatiquement et sans compensation une prolongation du délai d'exécution initialement fixé d'une durée égale à celle de l'interruption, augmentée du délai normalement nécessaire à la reprise des travaux.

10. Si un préjudice important et disproportionné est causé aux intérêts de Cnudde en conséquence directe de changements dans les conditions économiques et/ou commerciales échappant au contrôle de Cnudde, même s'ils étaient prévisibles, les parties se rencontrent rapidement sur simple demande pour examiner si un tel préjudice existe et, le cas échéant, quelles modifications des conditions de l'accord sont nécessaires pour apporter une solution juste et équitable afin d'atténuer, de supprimer ou d'éviter un tel préjudice.

11. Cnudde ne fournit que les garanties qui lui sont accordées par les fournisseurs/producteurs et ce dans les limites définies par ceux-ci. Le client peut demander des informations sur ces garanties au Cnudde.

12. Le paiement sans réserve par le client d'une partie du montant facturé vaut acceptation de l'ensemble de la facture par le client ainsi que des marchandises livrées ou des travaux effectués.

13. Le client ne peut pas retenir des paiements ou des parties de paiements à l'égard de Cnudde à titre de garantie.

14. Toutes les factures sont payables au comptant à l'adresse de Cnudde, nettes sans escompte, sauf accord écrit contraire. Si, sur demande, la facture est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre reste à tout moment solidairement responsable à l'égard de Cnudde.

15. Toute contestation d'une facture doit être formulée par lettre recommandée dans les huit jours suivant la date de la facture. En l'absence de contestation (dans les délais), la facture est considérée comme acceptée.

**16. En cas de retard de paiement de la part de tout non-consommateur, un intérêt de retard de 12 % par an est dû sur le solde restant dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, et le solde de la dette est majoré de 15 %, avec un minimum de 125,00 €, à titre de clause pénale forfaitaire, sans préjudice du droit au remboursement des frais de justice et des frais de recouvrement encourus en raison du retard de paiement.**

**Toute contestation doit être formulée par lettre recommandée dans les huit jours suivant la date de la facture. En l'absence de contestation (dans les délais), la facture est considérée comme acceptée .**

**17. En cas de retard de paiement de la part d'un consommateur, les règles du livre XIX du WER s'appliquent. A l'égard d'un consommateur, Cnudde peut procéder à une mise en demeure/un rappel comme prévu dans le présent règlement, et après mise en demeure un délai de quatorze jours, à compter du troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel/de la mise en demeure, Cnudde a droit aux intérêts de retard prévus par la loi, ainsi qu'à une clause de dommages-intérêts.**

**Les intérêts sont calculés sur la somme restant à payer. La clause de dommages et intérêts est estimée comme suit :**

- a) 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
- b) 30 € plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 € si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500 € ;
- c) 65 € plus 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 2 000 € si le solde dû est supérieur à 500 €.

**18. En cas de non-paiement dans les délais des montants dus par le client, Cnudde se réserve le droit vis-à-vis du client soit de suspendre ses obligations ultérieures pour l'ensemble ou pour la partie non encore exécutée de tous ou certains contrats encore en cours avec le client jusqu'au paiement intégral des montants impayés, aux risques du client, soit de considérer tous ou certains contrats encore en cours avec le client comme dissous de plein droit, plus l'indemnisation prévue à l'article 7 des présentes conditions générales. En cas de non-paiement à temps d'une facture, en cas de concours des créanciers du client et lorsque le client fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de dissolution, toutes les factures en souffrance deviennent immédiatement exigibles.**

19. Cnudde a le droit d'exercer un droit de rétention sur les marchandises du client jusqu'au paiement de ses factures, même si elle reçoit ces marchandises en exécution d'autres commandes.

20. Toutes les marchandises restent la propriété de Cnudde jusqu'à ce que le client ait rempli toutes ses obligations envers Cnudde, y compris celles découlant d'autres transactions. Le client reconnaît que la présente clause de la réserve de propriété a été portée à sa connaissance et acceptée par lui avant la livraison des marchandises. Le présent article n'affecte pas le transfert des risques. A compter de la commande de la marchandise par le client, ce dernier supporte tous les risques, y compris les cas de force majeure et de destruction. Le stockage des marchandises en attendant la livraison ou l'enlèvement se fait aux risques du client.

21. Le client donne en faveur de Cnudde un gage sur tous les biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, appartenant à son entreprise, y compris les biens livrés ou à livrer par Cnudde, quelle que soit la nature de l'entreprise présente ou future, quel que soit le lieu où cette entreprise est actuellement ou ultérieurement exploitée et, pour les biens corporels, qu'ils se trouvent chez le constituant du gage ou chez des tiers, en ce compris Cnudde. Ce gage garantit le remboursement au

Cnudde et à ses sociétés affiliées, à quelque titre que ce soit, de toutes les sommes dues au titre de la livraison de biens ou de la prestation de services au client. Le gage est à durée indéterminée et ne peut être résilié que par lettre recommandée avec accusé de réception et moyennant un préavis de six mois. La résiliation n'a d'effet que pour l'avenir et a pour conséquence que le gage constitué par les présentes ne sert que de garantie pour les créances garanties existant à l'expiration du délai de préavis, même si celles-ci ne deviennent exigibles qu'ultérieurement. Lors de l'inscription

En cas d'inscription du gage dans le registre des gages, le Cnudde est en droit facturer au client le prix de revient de l'inscription ainsi que des frais administratifs fixes de 40,00 euros. En cas de défaillance du client, le Cnudde est en droit de racheter le gage; il choisit librement le mode de monétisation

**22.** Toute transaction, en vertu de tout accord, entre Cnudde et le client est effectuée dans le contexte d'une relation d'affaires globale entre les deux. Toutes les

transactions entre Cnudde et le client sont donc liées. Par conséquent, Cnudde a le droit, à tout moment, même après une faillite ou toute autre cause de concours, de compenser toutes les créances et dettes mutuelles de la manière et dans la mesure qu'il choisit.

**23.** L'éventuelle invalidité ou nullité d'une clause ou d'une partie de celle-ci n'affecte pas les autres clauses/parties. Lorsqu'une telle clause existe, les parties négocient de bonne foi pour remplacer la disposition inapplicable ou conflictuelle par une disposition applicable et juridiquement valable qui se rapproche le plus possible de l'objet et de la teneur de la disposition initiale.

**24.** En cas de litige, seuls les tribunaux de Courtrai sont compétents, étant entendu que Cnudde peut saisir le tribunal du siège ou du domicile du débiteur. Seul le droit belge est d'application.

## CONDITIONS GÉNÉRALES - CNUDE SA (LUXEMBOURG - FR)

1. L'ensemble des dispositions suivantes constitue les conditions générales de contrat applicables à toutes les offres, bons de commande et factures émis par la sa Cnudde, société de droit belge, ayant son siège social à Pontstraat 4, 8791 Beveren-Leie, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0424.841.192. (ci-après, "Cnudde") et à tous les contrats présents et futurs conclus avec Cnudde. Les présentes conditions générales forment un tout avec les documents précités. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes les conditions générales figurant sur tout document émanant du client. Toute dérogation ou modification des présentes conditions générales ne s'applique que dans la mesure où les parties en ont expressément convenu par écrit et, sauf accord écrit contraire, ne s'applique pas à tous les accords.

2. Le contrat est conclu par l'acceptation du devis ou la signature du bon de commande de Cnudde par le client. Toutefois, Cnudde se réserve le droit d'exiger à tout moment le paiement par le client d'une avance et/ou d'un autre type de garantie à déterminer par Cnudde avant d'entamer ou de poursuivre les ventes, les livraisons et/ou les travaux.

3. Les prix et conditions proposés par Cnudde ne sont valables que s'ils sont acceptés par le client dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date du devis. Pour les ventes, le prix de vente est le prix de liste officiel à la livraison. Chaque offre peut donc faire l'objet d'un ajustement de prix dans la mesure où les fournisseurs de Cnudde procèdent à un ajustement de prix.

Les offres de Cnudde ne comprennent que les prestations et livraisons qui y sont explicitement mentionnées, à condition qu'il n'y ait pas d'autres difficultés ou problèmes que ceux qui ont été communiqués à Cnudde au départ. Les souhaits supplémentaires du client, les circonstances imprévues, les difficultés supplémentaires, les travaux supplémentaires, bref, tout ce qui n'est pas expressément mentionné dans les spécifications et les offres de Cnudde, ne sont pas compris dans le prix. Toute modification de la commande, de quelque nature qu'elle soit, peut donner lieu à une augmentation de prix ou à une prolongation des délais de livraison et d'exécution.

Le prix est majoré de tous les impôts et taxes prélevés ou à prélever par tout gouvernement, applicables le jour de la livraison et/ou de l'exécution de la vente.

Les remises sont réputées être accordées une seule fois. Les remises accordées précédemment ne lient en aucune manière Cnudde pour un accord ultérieur.

Les offres de Cnudde ne sont valables que pour la totalité et sont indivisibles. Pour une commande partielle, les prix unitaires sont révisés.

4. Si un prix distinct est facturé pour la livraison, Cnudde est en droit de facturer les frais de livraison réels, même si un prix fixe a été convenu.

Les dates de livraison et les délais d'exécution spécifiés par Cnudde sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être considérés comme contraignants par le client. En aucun cas, un retard, s'il n'est pas réellement déraisonnable, ne peut donner lieu à une indemnisation aux frais de Cnudde ou à la résiliation du contrat par le client. Le client est tenu de vérifier les produits livrés.

5. Les réclamations concernant des défauts visibles doivent être signalées à la livraison et confirmées par écrit par lettre recommandée dans les huit jours suivant la réception des produits.

Les réclamations relatives aux vices cachés doivent être formulées en détail, par écrit et par lettre recommandée dans les huit jours de la découverte du vice caché. Les plaintes doivent également comporter une description claire des défauts.

Le délai de huit jours et l'exigence d'une notification écrite complète et enregistrée des plaintes s'appliquent aussi bien aux plaintes concernant les livraisons effectuées qu'aux plaintes concernant les travaux réalisés.

Tout ce qui précède s'applique sous peine de déréption. A défaut de contestation, les produits livrés sont réputés irrévocablement acceptés.

Si certaines marchandises ont pu être refusées avec raison parce qu'elles n'étaient pas conformes ou n'étaient pas en ordre ou contenaient des défauts et que la réclamation a été faite au vendeur dans les huit jours, le vendeur se réserve le droit de remplacer ou de reprendre les marchandises ou la marchandise défectueuse au prix d'achat facturé au client. La responsabilité du vendeur se limite au remplacement ou au remboursement des articles ou pièces défectueux. Aucun autre dommage ne peut être réclamé par l'acheteur. L'acheteur supportera toutes les autres conséquences négatives pour lui vis-à-vis des tiers à cet égard.

6. Tout accord avec, et toute commande, offre et/ou acceptation par le client engage les parties de manière irrévocable. Une annulation après la livraison n'est plus possible.

Dans le cas de marchandises non stockées par Cnudde et commandées spécialement pour l'acheteur, telles que toutes sortes de marchandises personnalisées, des quantités importantes, des marchandises nécessitant un transport spécial, des marchandises nécessitant une personnalisation... l'annulation n'est plus possible à partir de la commande. La facture complète des marchandises et tous les frais encourus par le vendeur (tels que cliché, frais de moule, frais de transport...) devront être payés par l'acheteur.

Si le contrat est résilié par ou au nom du client, pour quelque raison que ce soit, Cnudde a droit à une indemnité du client, consistant notamment en un manque à gagner et des frais déjà encourus, le tout estimé forfaitairement à 20 % du prix, l'excédent devant être prouvé par Cnudde.

7. A l'égard du client, Cnudde peut considérer le contrat comme résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable en cas de faillite, concours de créanciers, insolvabilité apparente ou toute modification de la situation juridique du client. Dans ce cas, Cnudde a droit à l'indemnité prévue à l'article 7 des présentes conditions générales.

8. La responsabilité de Cnudde est toujours limitée conformément aux dispositions des présentes conditions générales.

Cnudde n'est responsable qu'en cas d'intention ou de négligence grave.

Si la responsabilité de Cnudde et de ses employés est prouvée, elle est limitée aux dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels ou consécutifs, y compris (mais sans s'y limiter) le manque à gagner, la perte de chiffre d'affaires, la

perte de revenus, les restrictions de production, les frais administratifs ou de personnel, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle ou les réclamations de tiers.

9. Chaque partie est libérée de ses obligations en cas de force majeure. Est également considéré comme force majeure tout événement rendant l'exécution impossible, difficile ou déficitaire, même s'il est prévisible, tel que, mais sans s'y limiter, l'incendie, les circonstances naturelles, les retards des fournisseurs, la maladie, le manque de personnel, les saisies, les grèves, les lock-out, les accidents, les pannes de machines, la pénurie de moyens de transport ou de matières premières et les circonstances liées à l'organisation de l'entreprise. L'interruption temporaire des travaux pour cause de force majeure entraîne automatiquement et sans compensation une prolongation du délai d'exécution initialement fixé d'une durée égale à celle de l'interruption, augmentée du délai normalement nécessaire à la reprise des travaux.

10. Si un préjudice important et disproportionné est causé aux intérêts de Cnudde en conséquence directe de changements dans les conditions économiques et/ou commerciales échappant au contrôle de Cnudde, même s'ils étaient prévisibles, les parties se rencontrent rapidement sur simple demande pour examiner si un tel préjudice existe et, le cas échéant, quelles modifications des conditions de l'accord sont nécessaires pour apporter une solution juste et équitable afin d'atténuer, de supprimer ou d'éviter un tel préjudice.

11. Cnudde ne fournit que les garanties qui lui sont accordées par les fournisseurs/producteurs et ce dans les limites définies par ceux-ci. Le client peut demander des informations sur ces garanties au Cnudde.

12. Le paiement sans réserve par le client d'une partie du montant facturé vaut acceptation de l'ensemble de la facture par le client ainsi que des marchandises livrées ou des travaux effectués.

13. Le client ne peut pas retenir des paiements ou des parties de paiements à l'égard de Cnudde à titre de garantie.

14. Toutes les factures sont payables au comptant à l'adresse de Cnudde, nettes sans escompte, sauf accord écrit contraire. Si, sur demande, la facture est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre reste à tout moment solidairement responsable à l'égard de Cnudde.

15. Toute contestation d'une facture doit être formulée par lettre recommandée dans les huit jours suivant la date de la facture. En l'absence de contestation (dans les délais), la facture est considérée comme acceptée.

**16. En cas de retard de paiement de la part de tout non-consommateur, un intérêt de retard de 12 % par an est dû sur le solde restant dû, de plein droit et sans mise en demeure préalable, et le solde de la dette est majoré de 15 %, avec un minimum de 125,00 €, à titre de clause pénale forfaitaire, sans préjudice du droit au remboursement des frais de justice et des frais de recouvrement encourus en raison du retard de paiement.**

**Toute contestation doit être formulée par lettre recommandée dans les huit jours suivant la date de la facture. En l'absence de contestation (dans les délais), la facture est considérée comme acceptée .**

**17. En cas de retard de paiement de la part d'un consommateur, les règles du livre XIX du WER s'appliquent. A l'égard d'un consommateur, Cnudde peut procéder à une mise en demeure/un rappel comme prévu dans le présent règlement, et après mise en demeure un délai de quatorze jours, à compter du troisième jour ouvrable après l'envoi du rappel/de la mise en demeure, Cnudde a droit aux intérêts de retard prévus par la loi, ainsi qu'à une clause de dommages-intérêts.**

**Les intérêts sont calculés sur la somme restant à payer. La clause de dommages et intérêts est estimée comme suit :**

**a) 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ;**

**b) 30 € plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 € si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500 € ;**

**c) 65 € plus 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 2 000 € si le solde dû est supérieur à 500 €.**

**18. En cas de non-paiement dans les délais des montants dus par le client, Cnudde se réserve le droit vis-à-vis du client soit de suspendre ses obligations ultérieures pour l'ensemble ou pour la partie non encore exécutée de tous ou certains contrats encore en cours avec le client jusqu'au paiement intégral des montants impayés, aux risques du client, soit de considérer tous ou certains contrats encore en cours avec le client comme dissous de plein droit, plus l'indemnisation prévue à l'article 7 des présentes conditions générales. En cas de non-paiement à temps d'une facture, en cas de concours des créanciers du client et lorsque le client fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de dissolution, toutes les factures en souffrance deviennent immédiatement exigibles.**

**19. Cnudde a le droit d'exercer un droit de rétention sur les marchandises du client jusqu'au paiement de ses factures, même si elle reçoit ces marchandises en exécution d'autres commandes.**

**20. Toutes les marchandises restent la propriété de Cnudde jusqu'à ce que le client ait rempli toutes ses obligations envers Cnudde, y compris celles découlant d'autres transactions. Le client reconnaît que la présente clause de la réserve de propriété a été portée à sa connaissance et acceptée par lui avant la livraison des marchandises. Le présent article n'affecte pas le transfert des risques. A compter de la commande de la marchandise par le client, ce dernier supporte tous les risques, y compris les cas de force majeure et de destruction. Le stockage des marchandises en attendant la livraison ou l'enlèvement se fait aux risques du client.**

**21. Le client donne en faveur de Cnudde un gage sur tous les biens meubles corporels et incorporels, présents et futurs, appartenant à son entreprise, y compris les biens livrés ou à livrer par Cnudde, quelle que soit la nature de l'entreprise présente ou future, quel que soit le lieu où cette entreprise est actuellement ou ultérieurement exploitée et, pour les biens corporels, qu'ils se trouvent chez le constituant du gage ou chez des tiers, en ce compris Cnudde. Ce gage garantit le remboursement au**

Cnudde et à ses sociétés affiliées, à quelque titre que ce soit, de toutes les sommes dues au titre de la livraison de biens ou de la prestation de services au client. Le gage est à durée indéterminée et ne peut être résilié que par lettre recommandée avec accusé de réception et moyennant un préavis de six mois. La résiliation n'a d'effet que pour l'avenir et a pour conséquence que le gage constitué par les présentes ne sert que de garantie pour les créances garanties existant à l'expiration du délai de préavis, même si celles-ci ne deviennent exigibles qu'ultérieurement. Lors de l'inscription

En cas d'inscription du gage dans le registre des gages, le Cnudde est en droit facturer au client le prix de revient de l'inscription ainsi que des frais administratifs fixes de 40,00 euros. En cas de défaillance du client, le Cnudde est en droit de racheter le gage; il choisit librement le mode de monétisation

**22.** Toute transaction, en vertu de tout accord, entre Cnudde et le client est effectuée dans le contexte d'une relation d'affaires globale entre les deux. Toutes les

transactions entre Cnudde et le client sont donc liées. Par conséquent, Cnudde a le droit, à tout moment, même après une faillite ou toute autre cause de concours, de compenser toutes les créances et dettes mutuelles de la manière et dans la mesure qu'il choisit.

**23.** L'éventuelle invalidité ou nullité d'une clause ou d'une partie de celle-ci n'affecte pas les autres clauses/parties. Lorsqu'une telle clause existe, les parties négocient de bonne foi pour remplacer la disposition inapplicable ou conflictuelle par une disposition applicable et juridiquement valable qui se rapproche le plus possible de l'objet et de la teneur de la disposition initiale.

**24.** En cas de litige, seuls les tribunaux de Courtrai sont compétents, étant entendu que Cnudde peut saisir le tribunal du siège ou du domicile du débiteur. Seul le droit belge est d'application.